



Cessation de versement de pension alimentaire

Par **Jeannotginto**, le **22/10/2008** à **18:55**

Bonjour,

Je me permets de vous poser cette question très précise :

Puis-je raisonnablement faire une demande (JAP) à des fins de cessations de cessation de paiement de la pension alimentaire que je verse à mon ex-épouse pour mon fils Aurélien à la vue des informations suivantes ?

- Aurélien, 20 ans, ne vit plus chez sa mère depuis plus de 10 mois,
 - Il est employé dans une agence d'intérim et gagne moyennement sa vie, mais il est autonome,
 - Sa mère lui règle son assurance automobile de son propre chef (j'ignore le montant),
 - J'héberge et nourris depuis peu un autre de mes fils, Damien 20 ans, qui à rejoint mon domicile car il était dans une situation personnelle et financière critique,
 - Mon ex-épouse ne me verse rien pour Damien,
 - Aurélien et Damien ne réclament rien.
- (Aurélien et Damien sont jumeaux)

Merci d'avance.